

Date de dépôt : 11 septembre 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Le Conseil d'Etat s'inspire-t-il de Paul Biya pour faire régner l'ordre ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 30 août 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Samedi 29 juin, la police genevoise réprimait violemment des manifestants camerounais dénonçant la présence du dictateur Paul Biya dans le palace de l'Intercontinental. Cette répression a choqué et a fait tristement parler de Genève dans le monde entier. Un article du Washington Post titrait : Swiss police use tear gas on Cameroon opposition protesters, avec une photo explicite. Le recours au gaz lacrymogène, au camion à eau, a paru totalement disproportionné aux observateurs présents. Des aîné.e.s, des enfants du quartier ont subi les gaz lacrymogènes. Des témoignages concordants rendent compte d'habitant.e.s écarté.e.s sans ménagement, de manifestants assis passés au canon à eau. Aux légitimes interrogations des habitant.e.s, les gendarmes n'ont pu que répondre : nous obéissons aux ordres. La poignée de manifestants (moins de 350 selon les estimations de la police) n'avaient pour seul tort que de marcher avec des affichettes et de se croire, en démocratie, libres de manifester. Ces manifestants avaient voyagé toute la nuit précédente en provenance de nombreux pays européens pour marquer leur désapprobation devant les interminables séjours du président Paul Biya à l'hôtel Intercontinental. Cette manifestation ne semblait en aucun cas nécessiter pareil déploiement de force. Ce n'était pas la première fois que les opposants à Paul Biya se réunissaient devant l'Intercontinental. Ces dernières années, plus d'une dizaine de manifestations ont eu lieu, sans que celles-ci ne dégénèrent comme celle de samedi. En regard de la censure et de la féroce répression exercée par un régime despotique, les protestations des manifestants sont légitimes. L'usage disproportionné de la force, par la police

genevoise, ne l'est pas. Il est sinistre de voir qu'à Genève des policiers surarmés répriment sans nuance des manifestants réclamant davantage de justice sociale. L'atteinte à l'image de la Suisse et de Genève est douloureuse. Notre neutralité est ternie, les efforts engagés pour promouvoir la Genève internationale mis à mal.

Je remercie le Conseil d'Etat de nous indiquer :

- *Qui a donné l'ordre, le samedi 29 juin, de « gazer » des manifestants mais aussi des citoyens et résidents suisses, notamment de jeunes enfants ?*
- *En se comportant de cette manière, le Conseil d'Etat a-t-il conscience de porter atteinte à l'image de la Suisse et de donner le sentiment de défendre un dictateur fréquentant un hôtel de la place depuis de nombreuses années ?*
- *Combien de policiers étaient mobilisés ce 29 juin pour faire face aux manifestants ?*
- *Le Conseil d'Etat partage-t-il l'analyse que laisser molester un journaliste de la RTS par les proches du président Biya le mercredi, puis gazer les opposants au dictateur le samedi est une faute politique ?*
- *Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de recevoir les opposants camerounais afin de mettre en place un mode opératoire pour que les prochaines manifestations, qui ne manqueront pas de survenir, permettent d'éviter que de tels événements se reproduisent ?*
- *En raison des troubles à répétition que la présence du dictateur Paul Biya fait courir à Genève, et les atteintes à la sécurité pour les habitants que cela occasionne, le Conseil d'Etat envisage-t-il de déclarer persona non grata le dictateur ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

- ***Qui a donné l'ordre, le samedi 29 juin, de « gazer » des manifestants mais aussi des citoyens et résidents suisses, notamment de jeunes enfants ?***

Le samedi 29 juin 2019, entre 10h00 et 17h00, une manifestation en faveur du président Paul Biya était organisée à l'arrière de l'hôtel Intercontinental. Une centaine de personnes était présente.

Parallèlement, une manifestation d'opposants au président Biya était annoncée entre 13h00 et 18h00. Dans cette perspective, des manifestants sont venus de toute l'Europe pour demander le départ de celui-ci, les premiers étant arrivés à Genève tôt samedi matin. L'organisateur avait annoncé à la police qu'il pourrait y avoir jusqu'à 20 000 manifestants sur la place des Nations. Parallèlement, la police a pu observer sur les réseaux sociaux que les anti-Biya appelaient à la violence en demandant aux manifestants d'aller chercher de force le président Biya à l'hôtel Intercontinental. Le vocabulaire utilisé par les orateurs sur les réseaux sociaux était explicitement guerrier, que ce soit avant comme après la manifestation. L'organisateur de la manifestation anti-Biya avait clairement annoncé que des participants seraient susceptibles d'être violents, ce qui laissait présager des heurts en cas de rencontre entre les différentes factions.

Ainsi, le risque le plus important était constitué par la confrontation de manifestants anti-Biya avec les forces du président. En effet, ce dernier disposait d'un service de sécurité armé qui avait déjà démontré son agressivité en assaillant plusieurs personnes, dont un journaliste, en dehors et dans l'hôtel précité.

Durant la matinée déjà, des escarmouches ont eu lieu entre la place des Nations et le pourtour de l'hôtel Intercontinental. Ces accrochages étaient provoqués tant par les pro-Biya que par les anti-Biya, en fonction de l'opportunité et du nombre. Ces altercations étaient violentes et il a été rapporté à la police des coups de pied, notamment dans la tête, ainsi qu'un coup de couteau. A chaque arrivée des agents, les échauffourées étaient déjà terminées et les protagonistes avaient quitté les lieux.

A 12h45, soit 15 minutes avant le début officiel de la manifestation, son organisateur a contacté la police pour l'informer qu'il dissolvait ce rassemblement car il n'arrivait plus à contenir certains groupes radicaux.

Peu après, une centaine de manifestants s'est engagée de manière déterminée en direction de l'hôtel Intercontinental. A cette occasion, certains manifestants ont aspergé les policiers avec des bouteilles contenant un produit irritant (on pense à des piments) et d'autres ont été vus avec des armes blanches qu'ils avaient déjà utilisées en début de matinée.

Les manifestants anti-Biya n'ont pas respecté les sommations de la police les enjoignant de rester sur la place des Nations et d'arrêter les violences contre les forces de police et ont persisté dans leur volonté de pénétrer dans l'hôtel Intercontinental. Dans un premier temps, les policiers ont tenté de les repousser physiquement. Toutefois, face à la virulence des manifestants qui revenaient sans cesse contre les forces de l'ordre, il a été décidé, pour éviter des blessures dans les deux camps, d'utiliser des moyens de contrainte plus importants tels que les grenades de gaz lacrymogène et les tonnes-pompes pour projeter de l'eau. Ces moyens ne sont utilisés, notamment, que lorsque la police doit garder de la distance avec les manifestants violents afin d'éviter la confrontation physique, voire pour les disperser.

Durant ces accrochages avec la police, un groupe de manifestants s'est attaqué à des policiers chargés de la circulation au centre commercial de la Tourelle. L'un d'eux a sorti un couteau et a menacé un agent qui a dû « encrosser » son arme et montrer sa détermination pour que son agresseur se retire, avant que des renforts ne viennent disperser ces manifestants particulièrement belliqueux.

Petit à petit, les tentatives d'intrusion ont diminué, puis cessé. Les manifestants qui avaient réussi à contourner la police sont ressortis des jardins de l'hôtel sur la route de Ferney et sont passés devant les policiers en affirmant que cela avait été « un beau combat ». Compte tenu de la virulence et de la dureté de cette manifestation, il a été décidé, dans l'urgence, de renforcer le dispositif de maintien de l'ordre en mobilisant un maximum de policiers en service et en fermant tous les postes de police sauf un.

Dans la doctrine générale du maintien de l'ordre, il est précisé que la police doit être considérée comme une force d'interposition, soit entre deux groupes de manifestants, soit entre les manifestants et les objectifs symboliques. Dans ce cadre, la police et son action ne doivent pas devenir le thème de la manifestation.

La police protège et facilite le droit fondamental de manifester sur la base d'une autorisation de l'autorité et d'un comportement non violent.

Fondé sur le principe de la légitimité d'expression, la police doit tenir compte d'un espace potentiel de violences temporaires contenu, dirigé vers les biens publics ou privés, subsidiairement envers la police en unité.

L'engagement de ces moyens de contrainte, comme des grenades à substance irritante, s'effectue sur ordre. Tactiquement, leur utilisation permet d'intervenir à distance, évitant ainsi des affrontements au corps à corps, respectivement des blessures, et de disperser une foule ou un groupe particulièrement virulent. Plus rarement, ce matériel est utilisé pour interdire l'accès à une rue. Leur engagement est précédé de sommations, sauf en cas de légitime défense.

Il apparaît, dans ce cas, que ce n'est pas le nombre mais bien la détermination et la violence des manifestants qui a contraint les forces de l'ordre à utiliser des moyens de contrainte importants.

La brutalité des anti-Biya et le fort antagonisme haineux qui anime les deux factions n'ont pas permis un déroulement pacifique de ce rassemblement. De plus, les nombreux appels à la violence sur les réseaux sociaux des anti-Biya ont également exacerbé les manifestants qui avaient comme unique objectif d'aller chercher le président à l'hôtel Intercontinental.

La police s'est interposée en barrant la route des opposants dans leur venue vers l'hôtel Intercontinental. Devant l'agressivité des manifestants, elle n'a pas eu d'autre solution que d'utiliser les moyens de contrainte à sa disposition pour remplir sa mission. Les principes tactiques de la doctrine de maintien de l'ordre ont été respectés, tant au niveau des sommations d'usage, qui ont été correctement faites, que des moyens de contrainte engagés.

- ***En se comportant de cette manière, le Conseil d'Etat a-t-il conscience de porter atteinte à l'image de la Suisse et de donner le sentiment de défendre un dictateur fréquentant un hôtel de la place depuis de nombreuses années ?***

Compte tenu des explications qui précèdent, cette question est sans objet.

- ***Combien de policiers étaient mobilisés ce 29 juin pour faire face aux manifestants ?***

Un nombre de policiers suffisant était engagé. A cet égard, il est à préciser que la police ne dévoile jamais le détail et la qualité des effectifs, pour éviter des comparaisons qui n'auraient pas de sens compte tenu que chaque événement est différent et demande à chaque fois une analyse rigoureuse pour disposer et engager les moyens et les forces de l'ordre nécessaires pour accomplir la mission.

- ***Le Conseil d'Etat partage-t-il l'analyse que laisser molester un journaliste de la RTS par les proches du président Biya le mercredi, puis gazer les opposants au dictateur le samedi est une faute politique ?***

Le journaliste s'est fait molester devant l'hôtel Intercontinental par des agents de la garde présidentielle du président Paul Biya alors qu'il était avec un groupe de manifestants anti-Biya qui tentaient de pénétrer dans cet établissement. Comme à chaque délit porté à sa connaissance, la police a diligenté une enquête.

Pour rappel, avant et après la manifestation du samedi 29 juin, le contexte général était complexe puisqu'il s'agissait en même temps de protéger les intérêts et les diplomates suisses au Cameroun, d'inscrire l'action de la police dans le contexte géopolitique rappelé par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), d'éviter de déclencher une intervention de police causant des graves problèmes diplomatiques et de mener à bien l'investigation en cours en vue de déférer les protagonistes devant la justice. De plus, le nombre de gardes présidentiels avait été fortement augmenté par l'entourage du président Biya. La police en avait dénombré plus de 80 qui se trouvaient tant à l'intérieur que dans les environs proches de l'hôtel.

Finalement, après d'intenses négociations entre la police et des proches du président Biya et grâce à un dispositif de police adapté autour de l'hôtel, celle-ci a pu mener à bien son enquête et déférer les personnes incriminées devant le Ministère public pour la suite de la procédure.

Au vu de ce qui précède, la faute politique aurait été d'interférer dans les intérêts généraux de la Suisse et dans l'action de la Justice.

- ***Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de recevoir les opposants camerounais afin de mettre en place un mode opératoire pour que les prochaines manifestations, qui ne manqueront pas de survenir, permettent d'éviter que de tels événements se reproduisent ?***

Avant chaque manifestation, la police reçoit l'organisateur afin de définir le déroulement et l'emplacement de ce rassemblement. Le but final de cette préparation est d'être en mesure de communiquer au secrétariat général du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (ci-après : DSES) le préavis de la police et les éléments nécessaires à l'établissement de l'autorisation de manifester.

L'organisateur de la manifestation anti-Biya a été entendu deux fois par la police. Il a entre autres expliqué que des personnes de toute l'Europe allaient venir à Genève, que leur intention était de marcher sur l'hôtel Intercontinental et de remettre de force le président Biya dans un avion pour le Cameroun. Le

préavis donné par la police pour cette manifestation a été malgré tout positif, avec l'obligation qu'elle se déroule uniquement sur la place de Nations, sans autorisation de déplacement. Précisons à ce titre que le fait d'interdire la manifestation n'aurait pas permis de contenir le début du rassemblement dans un lieu convenu avec les organisateurs. Rappelons aussi qu'il est très difficile de prévoir le comportement d'une foule lors d'une manifestation, et que la police a la charge de tout mettre en œuvre pour que la décision du département soit respectée.

- ***En raison des troubles à répétition que la présence du dictateur Paul Biya fait courir à Genève, et les atteintes à la sécurité pour les habitants que cela occasionne, le Conseil d'Etat envisage-t-il de déclarer persona non grata le dictateur ?***

Cette décision est de la compétence de la Confédération.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS